

Nombre d'élus exercice : 14
Nombre d'élus présents : 8
Quorum : 8
Nombre de votants : 8

PROCES-VERBAL DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE JAULDES

Lundi 14 décembre 2022 à 18h30

Le Conseil municipal de la commune de Jauldes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Monsieur BOIVENT Sébastien, Maire.

Présents : MMES LESENNE – SCHROEDER - TABEL
MM BOISSIER DESCOMBES - BOIVENT – DESCLIDES – HUBERT - SUTRE
Excusés : MMES GUERIN - POT
M DESLANDES
Absents : MME STAËL
MM JUANOLA – LEROY

Monsieur le Maire ouvre la séance :

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU 21 NOVEMBRE 2022
2. 2022-12-01 D : DOTATION D'INVESTISSEMENT 2023
3. 2022-12-02 D : BRIE – CONVENTION ALSH
4. 2022-12-03 D : SDEG – MODIFICATION DES HEURES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
5. QUESTIONS DIVERSES

La secrétaire de séance est Monsieur HUBERT.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU 21 NOVEMBRE 2022

Le compte-rendu est adopté sans remarque aucune.

2. 2022-12-01 D : DOTATION D'INVESTISSEMENT 2023

Monsieur le Maire rappelle que la commission de sécurité qui s'est tenue le jeudi 30 septembre 2021 pour l'aire de loisirs (salle polyvalente et halle ouverte) a demandé que soit réalisée la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) qui à ce jour n'existe pas.

Après avoir sollicité le lieutenant MAGNE du CIS de la Rochefoucauld-en-Angoumois ainsi que les services de VEOLIA, la solution d'implanter une réserve d'eau de 120 m³ a été retenue afin que la commune satisfasse à ses obligations.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'Etat pour une dotation d'investissement 2023 afin d'assurer la défense incendie de l'aire de loisirs de Combe à Roux.

Le plan de financement se présenterait ainsi :

- Coût des travaux : 19 384,80 € TTC
- Dotation investissement (35 % du montant HT) : 5 653,90 €
- Autofinancement : 13 730,90 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et lui donne mandat pour signer les documents nécessaires.

3. 2022-12-02 D : BRIE – CONVENTION ALSH

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la convention de partenariat avec la commune de Brie doit être renouvelée pour l'accueil de loisirs de Safabrie et le centre de loisirs Ados.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Jauldes dispose de 10 places pour les enfants de la commune à l'ALSH Safabrie. La convention entre les deux communes Brie et Jauldes définit les différentes modalités de gestion.

Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de renouveler la convention avec la commune de Brie et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.

4. 2022-12-03 D : SDEG – MODIFICATION DES HEURES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les demandes du gouvernement sur la sobriété énergétique, et la volonté du Conseil Municipal exprimée lors de sa dernière réunion, d'y participer.

Monsieur le Maire mentionne les horaires actuels de l'éclairage public sur la commune :

- Villages traversés par une route départementale : 6h le matin et le soir coupure à 22h
- Autres villages : 7h le matin et le soir coupure à 21h

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir ces horaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, souhaite modifier les horaires comme suit :

- dans les villages suivants : Le Bourg, Cherves, Treillis, Chez Renard, Bois de Pranzac, La Morgnière et La Motte début d'éclairage à 6h30 et fin d'éclairage à 21h
- dans les autres villages : début d'éclairage à 7h et fin d'éclairage à 20h, et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.

5. QUESTIONS DIVERSES

- Dates des conseils municipaux 2023

16 janvier; 20 février ; 27 mars ; 24 avril; 15 mai; 19 juin; 10 juillet; 28 août; 18 septembre; 16 octobre; 20 novembre; 13 décembre.

- Délestage d'électricité-préparation

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que des coupures d'électricité pourraient intervenir dans le cadre d'une surconsommation nationale. Ces coupures, d'une durée de 2 heures maximum, ne concerneraient pas plus de 4 millions de clients en même temps sur tout le territoire français, selon les informations transmises par le gouvernement. Enedis a d'ailleurs mis en place une plate-forme d'informations nommée « EcoWatt ». Le ciblage se fera sur une région (J-3), un département (J-1), une commune (la veille à 21h30). Cette coupure entraînera la fermeture des écoles.

- Bilan rencontre CAUE

La prise de côte, visite des locaux, prise de note sur les besoins sont effectuées. Le CAUE reviendra vers la collectivité pour faire des propositions fin janvier.

- Taxe d'aménagement : suppression de la réforme

Une réforme obligeait les communes à reverser une partie de leur taxe d'aménagement à leur EPCI (Grand Angoulême pour Jauldes). Suite à de nombreuses remontées d'élus, la réforme reste une possibilité et non plus une obligation.

- Réorganisation de la DGFIP

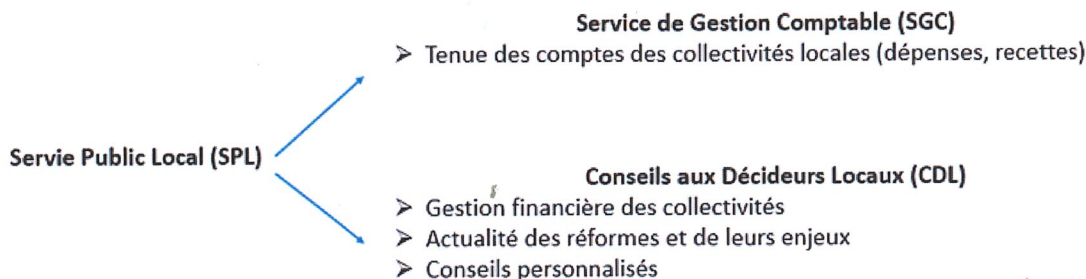
Nouvelle organisation avec la création de 2 services au sein de la DGFIP :



Nouveau réseau de proximité au 1^{er} janvier 2023



Pour les collectivités



Pour les usagers

- DDFIP,
- Espace France Services (EFS),
- Paiement de proximité (paiements des impôts, des amendes, des factures de cantine...) en espèces dans la limite de 300 € ou par carte bancaire.



• Informations sur les syndicats intercommunaux

- SDEG

Contrairement à ce qui avait été décidé au dernier comité syndical sur la hausse des dépannages « éclairage public » prévue de 5% et compte tenu des hausses significatives des dépenses des collectivités, il a été décidé de conserver les prix de 2022 pour l'an prochain. Pour rappel, le déficit du SDEG sur 2022 sur ces prestations de dépannage sera d'environ 600K€ ce qui est important mais en grande partie justifié par les nouveaux réglages des horloges sur 221 communes qui modifient les horaires d'éclairage public. Les finances étant très saines cette décision a été prise à l'unanimité.

Le retour de l'appel d'offres pour la fourniture d'énergie montre des prix multipliés par 3 voir par 6 avant mise en place du bouclier tarifaire de l'Etat. On peut espérer un avoir d'environ 30% sur notre facture salle des fêtes entre avril et décembre 2022. Pour 2023, il faudra prendre en compte les aides de l'Etat mais difficile à estimer pour l'instant.

Le budget 2023 a été voté. Il s'élève globalement à 41 623 340 €, 3^{ème} investisseur après le département et Grand Angoulême.

- SIVOS Coulgens-Jauldes

Monsieur DESCLIDES indique qu'il a été élu président du SIVOS et que Madame PICHON a été élue vice-présidente.



• Informations diverses

- Monsieur le Maire indique que le nouveau photocopieur de la mairie est en service.
- Monsieur le Maire précise ensuite que la société GARANKA est intervenue pour une panne sur la chaudière de la mairie. Coût des travaux compris entre 90 et 818 € selon le diagnostic.
- Monsieur le Maire informe qu'un T3 duplex (73 m²) de la maison Lépine est libre (logement 8). La commission d'attribution aura lieu le 16 décembre 2022. Il demande si des élus connaissent des personnes qui pourraient être intéressées par celui-ci.
- Madame SCHROEDER précise que le bulletin municipal est en cours de finalisation et que la relecture est prévue pendant les vacances de Noël.
- Madame LESENNE précise que le repas des Aînés organisé par le CCAS est en cours de préparation.
- Madame TABEL indique que le montant de la collecte du Téléthon organisée en partenariat avec l'école sera annoncé le 16 décembre prochain à l'occasion du marché de Noël.
- Madame TABEL informe que la boîte à livres a été installée.

• Date à retenir :

- Dimanche 15 janvier 2023 à 11h : Vœux du Maire

La séance est levée à 20h.

<p>Le Maire,</p> 	<p>Le secrétaire de séance,</p> 
--	--